

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE
SEANCE du 24 juin 2015

Convocation : 12 juin 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs PASQUET Rémy, MAGNIEN Christophe, GAUDET Karen, BERLIN Jacqueline, LECROT Evelyne, MORLET Séverine, BERTHON Emmanuel, DRAGNE Raymonde, ROBLIN Bernadette

Etaient absents : GOUNOT Thierry (pouvoir à Madame PASQUET), PIERRE Martine (pouvoir à Madame GAUDET), VINCENT Elodie (pouvoir à Monsieur BERTHON), COURTOIS Gilbert, BONDOUX Pascal, GUYOT Gérard,

Christophe MAGNIEN a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente.

Le vingt-quatre juin deux mil quinze, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2015
- 2/ FPIC répartition dérogatoire libre : proposition
- 3/ Remboursement frais de repas et de transports des agents communaux
- 4/ Motion de l'AMF sur les conséquences de la baisse des dotations massives de l'Etat

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- terrain multisports : demande de subventions supplémentaires
- affectation de la DCE 2014
- agenda accessibilité

01 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 27 mai 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents

□□2 - FPIC répartition dérogatoire libre : proposition

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors de la commission finances de la CCBN du 02 juin 2015, les membres de ladite commission ont suggéré d'opter pour une répartition « dérogatoire libre » du FPIC.

Les montants attribués cette année sont les suivants :

- CCBN : 48 272€ (35 415€ en 2014, soit une hausse de 12857€).
- Guérigny : 35 540€ (26 121€ en 2014, soit une hausse de 9 419€).
- Parigny-les-Vaux : 18 506€ (13 493€ en 2014, soit une hausse de 5 013€).
- Saint-Aubin-le-Forges : 8 332€ (6 070€ en 2014, soit une hausse de 2 262€).
- Saint-Martin d'Heuille : 9 707€ (7 333€ en 2014, soit une hausse de 2 374€).
- Urzy : 28 967€ (21 511€ en 2014, soit une hausse de 7456€).

Les membres de la commission ont proposé que 50% de la différence obtenue par chaque commune pour 2015 soit reversée à la CCBN.

La nouvelle répartition serait donc la suivante :

- CCBN : 48 272€ + 13 262€ = **61 534€**
- Guérigny : 35 540€ - 4 710€ = **30 830€**
- Parigny-les-Vaux : 18 506€ - 2 506€ = **16 000€**
- Saint-Aubin-le-Forges : 8 332€ - 1 131€ = **7 201€**
- Saint-Martin d'Heuille : 9 707€ - 1 187€ = **8 520€**
- Urzy : 28 967€ - 3 728€ = **25 239€**

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal accepte cette répartition à l'unanimité.

Délibération n° 2015-32

□□3 - Remboursement frais de repas et de transport des agents communaux

Lors d'une mission ou d'une formation demandée par le Maire entraînant un déplacement, tout agent de la collectivité pourra demander le remboursement de ses frais de déplacement et de ses frais de repas, dûment justifié, auprès de la commune.

Le remboursement s'effectuera en fonction des tarifs en vigueur.

Il est recommandé d'utiliser en priorité les transports en

commun et, dans l'hypothèse où ceux-ci n'existent pas, de privilégier le co-voiturage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter ces modalités à l'unanimité.

Délibération n° 2015-33

□□4 - Multisports : demande de subvention au Conseil Régional

Monsieur le Maire indique que pour compléter le financement du projet terrain multisports, une subvention peut-être demandée au Conseil Régional de Bourgogne à hauteur de 25% du devis HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette démarche et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Délibération n° 2015-34

Multisports : Demande de subvention au Conseil Général de la Nièvre

Monsieur le Maire indique que pour compléter le financement du projet terrain multisports, une subvention peut-être demandée au Conseil Général de la Nièvre à hauteur de 30% du devis HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette démarche et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Délibération n° 2015-35

Multisports : demande de subvention au Pays Nevers Sud Nivernais

Monsieur le Maire indique que pour compléter le financement du projet terrain multisports, une subvention peut-être demandée au Pays Nevers Sud Nivernais, sachant que le total des subventions ne pourra pas dépasser 80% du devis HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette démarche et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Délibération n° 2015-36

005 - Affectation DCE 2014

M. le Maire fait part au conseil du montant de la Dotation Cantonale d'Équipement qui s'élève à 6 126 € pour 2014 et demande à l'assemblée de choisir le programme auquel sera affectée cette dotation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité retient les programmes suivant :

- salle des associations : radiateurs électriques : 1 567.36 HT
- aménagement du bourg complément : 5 100.00 HT
- clôture dépôt : 1 770.38 HT

Délibération n° 2015-37

006 - Agenda accessibilité

007 - Motion de l'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre son action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des

dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12.4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint-Martin d'Heuille rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur le territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint-Martin d'Heuille soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- L'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- La récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion de recouvrement)
- _ L'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

3 abstentions - 9 pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette motion.

Délibération n° 2015-39

□□8 - Questions diverses

Monsieur PASQUET informe le conseil municipal que les délégués de l'administration pour la révision des listes électorales ont besoin d'être renouvelés. Madame KALTEMBACHER remplacera Madame PIERRE. Monsieur ROUX reste suppléant.

Monsieur PASQUET expose au conseil municipal qu'un dossier d'aide peut être déposé pour le fleurissement de la commune si le projet est retenu par le Conseil Général.

Monsieur PASQUET fait le point sur les contrôles de l'eau de consommation réalisés par l'ARS. Les résultats sont conformes aux exigences qualité.

Le sénateur Gaëtan GORCE a envoyé un courrier de remerciement pour la visite parlementaire du 22 mai dernier.

Un point est fait sur la réunion publique du 19 juin dernier et les référents possibles.

Tous les points à l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à 21h20.

Table des délibérations

2015-27 : Changement salle des mariages

2015-28 : Lancement d'appel d'offres en groupement pour le POS

2015-29 : Achat terrain

2015-30 : Déchets verts

2015-31 : Convention de mise à disposition CSI

***Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents***

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		

COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		
GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		